

L'association Ateliers Fouesnantais mesure ses rejets directs de gaz à effet de serre (GES) depuis 2016.

Ce bilan carbone de scope 1 et 2 sert de référence au choix des **actions engagées**.

L'année la plus émissive a été mesurée en 2019 à **1034 t eq CO₂** alors que le **bilan net de 2023 est de 302 t eq CO₂**.

Malgré une **hausse de près de 34 %** de notre Chiffre d'Affaires depuis 2019, nous avons évité, réduit et compensé **70 % de nos émissions**.

Synoptique bilan GES 2023

BILAN GES BRUT : 1010,455 t équ. CO₂

Catégories	Postes	Total (t CO ₂)
EMISSIONS DIRECTES	Sources fixes de combustion	182,06
	Sources mobiles de combustion	618,51
EMISSIONS INDIRECTES ASSOCIES A L'ENERGIE	Consommation d'électricité	209,88

Emissions évitées

- **3,657 t équ. CO₂**

> Autoconsommation d'électricité : 136 MWh

BILAN GES INTERMÉDIAIRE : 1006,798 t équ. CO₂

Catégories	Postes	Total (t CO ₂)
EMISSIONS DIRECTES	Sources fixes de combustion	182,06
	Sources mobiles de combustion	618,51
EMISSIONS INDIRECTES ASSOCIES A L'ENERGIE	Consommation d'électricité	206,23 ↘ -1,7%

Emissions compensées

- **704,635 t équ. CO₂**

> Achat « crédits carbone » pour le gaz permettant de compenser 100% des émissions de CO₂ (à partir du 1^{er} juillet 2023)

> Plantation ECOTREE : 1560 arbres

Total d'arbres plantés depuis 2019 : **6791**

> Electricité revenue : 129 MWh

BILAN GES NET : 302,163 t équ. CO₂

Catégories	Postes	Total (t CO ₂)
EMISSIONS DIRECTES	Sources fixes de combustion	99,40 ↘ -45%
	Sources mobiles de combustion	0 ↘ -100%
EMISSIONS INDIRECTES ASSOCIES A L'ENERGIE	Consommation d'électricité	202,76 ↘ -1,7%

Nos actions engagées depuis quatre ans ont permis de réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre de 24 tonnes équivalent CO₂, nos investissements ont évité d'émettre 4 tonnes équivalent CO₂ et ont compensé 705 tonnes équivalent CO₂.

Les émissions de gaz à effet de serre résiduelles représentent 302 tonnes équivalent CO₂ pour l'année 2023.

D'autres actions sont en cours telles que le monitoring du process principal, l'installation de nouveaux panneaux solaires ou l'achat d'énergie électrique 100 % d'origine renouvelable et l'achat certifié de gaz intégralement compensé en CO₂.